

# Délibération n° 31

Conseil municipal du 29 janvier 2010

## Dispositions relatives aux marchés de travaux publics - Approbation

*M. LANNUZEL, Adjoint,  
donne lecture de l'exposé suivant :*

### Exposé

Afin de permettre la réalisation d'opérations de travaux, nous soumettons à votre approbation un certain nombre de dispositions réglementaires (lancement de consultations) ou modificatives qui sont détaillées dans la présente délibération.

#### **Equipements sportifs et culturels – Travaux de réfection des installations de chauffage - Programme 2010**

Dans le cadre des actions d'entretien et de rénovation des bâtiments municipaux, la Ville souhaite remplacer les installations de chauffage existantes dans divers équipements sportifs et culturels au cours de l'été 2010.

Cette opération, comprenant 2 lots traités par marchés séparés, concerne pour le premier lot, en tranche ferme, le Gymnase Gaston Turpin, et en tranche conditionnelle, la Fabrique des Dervallières.

Pour le second lot, la tranche ferme porte sur la Salle de Judo du Complexe Sportif du Croissant et la tranche conditionnelle sur la Salle de Ring-Hockey.

L'ensemble des travaux, d'une durée de 4 mois, est estimé à 284 281 € HT, soit 340 000 € TTC.

Conformément aux dispositions réglementaires du Code des Marchés Publics et plus particulièrement de l'article 28, nous vous proposons de recourir à une procédure adaptée sur ces nouvelles bases, ceci permettant d'obtenir la concurrence la plus large possible et de négocier les conditions optimales pour la réalisation de cette opération.

Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits dont l'inscription figure au budget 2010 à la ligne 411.10 2313 603 pour les équipements sportifs de la tranche ferme et conditionnelle.

## **Jardin des Plantes - Serres de l'Orangerie – Travaux de rénovation – Travaux de réaménagement des locaux annexes**

La Ville prévoit la rénovation complète des serres 1 et 2 de l'Orangerie au Jardin des Plantes ainsi que le réaménagement des locaux annexes.

Ces travaux se dérouleront en deux phases sur une période qui s'étalera de mai 2010 à décembre 2011 et les prestations seront réparties en neuf lots tels que définis en annexe 1. Ils seront traités par marchés séparés.

Conformément aux dispositions réglementaires du Code des Marchés Publics et plus particulièrement de l'article 28, nous vous proposons de recourir à une procédure adaptée sur ces bases, ceci permettant d'obtenir la concurrence la plus large possible et de négocier les conditions optimales pour la réalisation de cette opération.

Le coût global de l'opération est fixé à 950 000 € TTC, l'enveloppe réservée aux travaux étant de 850 000 € TTC.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits dont l'inscription figure au budget 2010 à hauteur de 500 000 € TTC et au titre des propositions budgétaires 2011 à raison de 450 000 €, à la ligne 823.10 2313 611.

## **Piscine Léo Lagrange – Travaux de remplacement des murs rideaux et de la centrale de traitement d'air du Bassin 2**

Dans le cadre de la programmation pluriannuelle des travaux de maintenance des équipements sportifs, la Ville envisage de remplacer les murs rideaux ainsi que la centrale de traitement d'air du bassin 2 de la Piscine Léo Lagrange. Cette opération est composée d'une tranche ferme qui débutera mi-mai 2010 pour une durée de travaux de 6 mois et demi y compris la période de préparation du chantier, d'une tranche conditionnelle n° 1 portant sur le ravalement des parties de bâtiment aspectant la rue Deurbroucq et le quai de Tourville d'une durée de 3 mois supplémentaires ainsi que d'une tranche conditionnelle n° 2 concernant le remplacement de la centrale de traitement d'air annexe et d'une durée de 2 mois et demi.

Le coût global de l'opération pour ces trois tranches est évalué à 1 300 000 € TTC ; l'enveloppe réservée aux travaux étant de 925 000 € TTC pour la tranche ferme et de 233 220 € TTC pour les deux tranches conditionnelles.

Ces travaux seront répartis en 6 lots tels que définis sur la liste jointe en annexe 2 et seront traités par marchés séparés.

Conformément aux dispositions réglementaires du Code des Marchés Publics et plus particulièrement de l'article 28, nous vous proposons de recourir à une procédure adaptée, ceci permettant d'obtenir la concurrence la plus large possible et de négocier les conditions optimales pour la réalisation de cette opération.

Les dépenses correspondantes sont inscrites au budget 2010 au titre de la tranche ferme, à la ligne 413.10 2313 603, et pour les tranches conditionnelles elles figureront au titre des futures propositions budgétaires.

### **Le Conseil délibère et, à l'unanimité,**

1. autorise le lancement d'une procédure adaptée pour la réalisation des travaux de réfection des installations de chauffage dans certains équipements sportifs et culturels,
2. autorise le lancement d'une procédure adaptée pour la réalisation de travaux de rénovation des serres de l'Orangerie du Jardin des Plantes ainsi que pour le réaménagement de locaux annexes,
3. autorise le lancement d'une procédure adaptée pour les travaux de remplacement des murs rideaux et de la centrale de traitement d'air du Bassin 2 de la Piscine Léo Lagrange,

4. autorise M. le Député-Maire à signer au nom de la Ville les marchés à conclure avec les prestataires dont les propositions ont été ou seront jugées économiquement les plus avantageuses par la Commission d'Appel d'Offres, ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 29 janvier 2010

Jean-Marc AYRAULT

Député-Maire

*Le Député-Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et affichée le 4 février 2010*

Jean-Marc AYRAULT

## ANNEXE 1

### JARDIN DES PLANTES – SERRES DE L'ORANGERIE - TRAVAUX DE RENOVATION ET DE REAMENAGEMENT DES LOCAUX ANNEXES

Allotissement	Désignation
1	Gros œuvre
2	Serrurerie – Ferronnerie
3	Etanchéité auto protégée
4	Bardage et menuiserie bois
5	Plâtrerie
6	Carrelage
7	Peinture
8	Electricité
9	Plomberie – Chauffage - Ventilation

## ANNEXE 2

### PISCINE LEO LAGRANGE – REMPLACEMENT DES MURS RIDEAUX ET DE LA CENTRALE DE TRAITEMENT D’AIR DU BASSIN 2

Allotissement	Désignation	TF	TC1	TC2
1	Gros œuvre	X		
2	Charpente Serrurerie	X		
3	Etanchéité	X		
4	Menuiserie Aluminium	X		
5	Peinture - Ravalement	X	X	
6	Traitement d’air - Electricité	X		X